



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 27 SEPTEMBRE 2019

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 9 septembre 2019,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également des 5 membres suppléants suivants :

M. Jean-Luc BOURGEOIS	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
M. Jean-Luc SAUVE	suppléant de	M. Bruno MARCHETTI
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis MANCEL ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE
M. Daniel LECA ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 21 OCT. 2019

Etaient excusés :

M. Frédéric GAMBLIN, M. Alexis MANCEL, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, M. Eric de VALROGER



Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2019 09/27-01 relatif à la création d'un poste permanent au sein du SMABT.

CONSIDERANT que depuis deux ans, les actions tourisme sont en suspens ;

CONSIDERANT que l'arrêt du point d'informations tourisme et la non-reconduction des missions des conseillers en séjour doivent laisser place à des actions ciblées en faveur du tourisme local aidées par une communication qui se veut plus directe ;

CONSIDERANT que l'objectif est de collaborer avec nos partenaires habituels des collectivités et la SAGEB ;

CONSIDERANT que cette création de poste est la réintégration au sein du SMABT du poste de chargé(e) de mission, refacturé par la mission Tourisme de 2008 à 2017 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020,

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à 8 VOIX POUR et 1 ABSTENTION les conclusions suivantes :

AUTORISE la Présidente à procéder à la création d'un emploi permanent de chargé (e) de mission à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2020. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B et sera chargé des fonctions suivantes :

- suivi de l'Observatoire des Retombées Socio-Economiques de l'Aéroport, pilotage des enquêtes passagers, des études ;
- exploitation des bases de données clients de l'aéroport ;
- mise en place des actions de promotion en partenariat avec les acteurs du territoire (Office de Tourisme du Beauvaisis, Oise Tourisme, Comité Régional de Tourisme des Hauts de France) et la SAGEB ;
- communication : administration du site internet, de la lettre d'information et des réseaux sociaux du SMABT, création graphique pour le compte du SMABT, organisation des conférences du SMABT.

AUTORISE la Présidente à effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de l'Oise afin d'en assurer la publicité,

AUTORISE la Présidente à recourir à un non-titulaire, en cas d'échec de nomination d'un stagiaire ou d'un titulaire.

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 21 OCT. 2019

